

Réservoirs de combustible – Signes préoccupants

D'après Statistique Canada, il y a plus d'un million de réservoirs de mazout de chauffage domestique au Canada, ainsi que des milliers de réservoirs de carburant utilisés par les fermes et les entreprises de transport.

En vertu de la Loi canadienne de la protection de l'environnement, les propriétaires de réservoirs de carburant sont responsables, et doivent signaler toute fuite ou déversement d'un réservoir au Centre d'intervention en cas de déversement du Ministère de l'environnement de l'Ontario.

Contactez votre fournisseur de combustible ou un technicien qualifié si vous observez ou faites l'expérience d'un des problèmes suivants :

- Instabilité des pieds du réservoir ou installation sur une fondation instable
- Consommation plus élevée que la normale
- Traces d'huile dans les cours d'eau, zones humides ou fossés de drainage environnants
- Signes de végétation morte autour, ou en bas de la pente de votre réservoir
- Traces de rouille, fuite, tache humide ou bosses évidentes sur votre réservoir
- Gouttes ou traces de fuite autour du filtre ou des robinets
- Tuyau de ventilation troué ou partiellement bloqué par la glace, la neige, ou les nids d'insectes (*les*

évents grillagés peuvent éviter le problème des nids)

- Durant le remplissage du réservoir, le sifflet anti débordement reste silencieux (*demandez à votre livreur*)
- Déversement autour du tuyau de remplissage ou de ventilation

Sites Web relatifs à InfoRéservoir

Ministère de l'Environnement
www.ontario.ca/fr/ministere-environnement

Technical Standards and Safety Authority (TSSA)
www.tssa.org

Conservation Ontario
www.conservationontario.ca

Protection des sources de la région
 Raisin-Nation Sud
www.notreeaupotable.ca

Protection des sources de la région
 Mississippi-Rideau
www.mrsourcewater.ca

Pour plus d'information

Ottawa.ca/protectiondessources

Les informations dans ce dépliant sont fournies par la Protection des sources de la région Raisin-Nation Sud

INFORÉSERVOIR

Entretien des réservoirs de combustible

Gardons nos sources d'eau potable exemptes de produits chimiques.



Ottawa.ca/protectiondessources



Mesures de sécurité pour réservoirs de combustible

- Faites installer votre réservoir par un entrepreneur certifié
- Lors du remplacement de votre ancien réservoir ou l'installation d'un nouveau réservoir, choisissez un réservoir à double paroi avec un confinement secondaire
- Faites installer votre réservoir loin de tout drain d'écoulement ou toute ouverture dans le sol pour empêcher aux fuites de se répandre
- Faites inspecter votre réservoir chaque année par un technicien qualifié, selon les exigences de la *Technical Standards and Safety Authority (TSSA)* et de l'Association canadienne de normalisation (voir Réservoirs de combustible – Signes préoccupants)
- Assurez-vous que le réservoir de votre sous-sol soit facilement accessible à l'inspection
- Si votre réservoir est installé dans un garage, assurez-vous qu'il soit suffisamment éloigné de tout véhicule en marche
- Installez une protection anti-débordement sur le réservoir
- Disposez des plateaux de récupération des fuites sous le réservoir des conduites d'alimentation en combustible
- Videz tout réservoir non utilisé ; si vous avez un réservoir souterrain abandonné (les réservoirs souterrains sont interdits), vous êtes légalement obligé de le retirer et d'éliminer tout sol contaminé

Votre eau. Votre décision.

Pour signaler des déversements ou pour obtenir plus d'information sur les procédures de nettoyage des déversements, veuillez contacter :

Ministère de l'Environnement de l'Ontario Centre d'intervention en cas de déversement 1-800-268-6060 (24 heures)

Intervention en cas de fuite et de déversement

Suivez les instructions suivantes dès que vous prenez conscience d'une fuite ou d'un déversement de votre réservoir :

- Éliminez toute source d'inflammation
- Tentez d'éliminer le risque si vous pouvez le faire en toute sécurité
- Contactez votre fournisseur de mazout de chauffage ou un entrepreneur certifié
- Confinez le déversement en utilisant tous les matériaux disponibles (seaux, chiffons, journaux, mousse de tourbe, litière pour chats, tampons absorbants, bâches en plastique). Ne jetez aucun mazout ou matériel contaminé dans les égouts ou les siphons de sol
- Si le déversement est susceptible d'entraîner des effets néfastes aux eaux de surface ou souterraines ou aux biens, informez immédiatement le Centre d'intervention du ministère de l'Environnement
- Placez le mazout répandu ou tout sol ou matériel contaminé dans des sacs à déchets ou des seaux en plastique. Pour une fuite plus importante, vous pouvez avoir besoin des services d'un entrepreneur en nettoyage professionnel

- Éliminez de façon appropriée tout mazout récupéré, tout sol ou matériel contaminé. Votre municipalité ou le ministère de l'Environnement peuvent vous fournir des informations sur les pratiques appropriées de gestion des déchets
- Contactez votre agent d'assurance

Une fuite de mazout dans votre maison peut-elle menacer votre eau potable ?

Le mazout de chauffage contient de nombreux composants qui peuvent potentiellement contaminer les réserves d'eau potable.

Le mazout contient du BTEX, un acronyme pour 4 composants : le benzène, le toluène, l'éthylbenzène et les xylènes. Les composants du BTEX sont associés à de graves problèmes de santé comme la leucémie, le lymphome de Hodgkin ainsi qu'à des anomalies congénitales.

Les composants du BTEX se dissolvent facilement dans l'eau et peuvent donc parcourir de longues distances dans les eaux souterraines et de surface.

Le mazout de chauffage contient également des hydrocarbures pétroliers (HCP), originaires du pétrole non raffiné. Les HCP sont associés à des effets nocifs sur les systèmes immunitaire, reproducteur, respiratoire et nerveux. Ils sont aussi nocifs pour les reins, le foie, la peau, les yeux et le sang.

Un entretien approprié de votre réservoir à mazout est dans l'intérêt de tous. Un déversement peut non seulement nuire à votre santé, mais les remboursements des dommages causés sur votre propriété ou celle de vos voisins peuvent être très onéreux. Les déversements de mazout peuvent causer de sérieux dégâts à l'environnement et ne sont pas toujours entièrement couverts par votre assurance.